

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Centre Communal d'Action Sociale

Séance du : Mardi 5 décembre 2023

Présents : Mmes BRUNET JAILLY / CUILLIER / HAMDI /
LOMBARDO / VIALLE
MM AKYUREK / DUMAS / DURILLON

Absents / Excusés : Mmes SEYMAT / ZULIAN
MM ALLAMANDO / LEROY / TRANCHAND

Pouvoirs : Mme ZULIAN à Mme LOMBARDO
M. ALLAMANDO à Mme BRUNET JAILLY

Secrétaire de séance : Mme MALIGNON Christelle

Le quorum a été atteint lors de la mise en discussion de chacun des points inscrits à l'ordre du jour.



N° 2023/05/12/39

OBJET : RESIDENCE AUTONOMIE – Décision modificative n° 3 au budget annexe du CCAS

Vu la délibération n° 2022/18/10/26 du 18 octobre 2022 relatif au Budget Prévisionnel 2023 de la Résidence Autonomie « Georges Brassens »,

Vu la Décision Modificative n° 1 au budget annexe du 28 février 2023,

Vu la Décision Modificative n° 2 au budget annexe du 4 avril 2023,

Vu la Décision Modificative n° 3 au budget annexe du 24 octobre 2023,

Vu la Décision Administrative n°2023/07/11/24 relative à la mise en place du parapeur électronique à la résidence autonomie,

Il convient de modifier le budget de la façon suivante :

SECTION INVESTISSEMENT	Dépenses
205- concessions et droits similaires, brevets, licences	+ 4 000,00 €
2181 – Installations générales, agencements, aménagements divers	- 4 000,00 €
Total Général	0,00 €

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré,

- **ACCEPTE** les modifications au budget primitif 2023 de la Résidence Autonomie « Georges Brassens ».

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS ET RENDU EXÉCUTOIRE COMPTE TENU DE LA TRANSMISSION EN PRÉFECTURE

Moirans, le 6 décembre 2023

La Présidente,
Valérie ZULIAN
Et par délégation,
Mme Joséphine LOMBARDO
Vice-présidente du CCAS

